



Journalistes redressement judiciaire

Par **Hudsonhawk83**, le **29/09/2014** à **17:09**

Bonjour,

Je suis journaliste reporter photographe depuis 32 ans pour le groupe Nice Matin. Ce groupe est actuellement en redressement judiciaire. 5 offres de reprises seront présentés au tribunal le 13 octobre prochain. Une offre très sérieuse élimine totalement le service photo dont je fais parti, avec un licenciement à la clé. Sachant que mes droits à la clause de cession (via la commission arbitrale) sont maintenus même en cas redressement judiciaire , je souhaiterai connaitre la procédure à suivre pour anticiper l'invocation de ma clause de cession. Et éventuellement en informer les administrateurs judiciaires concernant mes souhaits dès que les nouveaux propriétaires seront connus. Ceci avant le licenciement. Merci pour toute réponses utiles que je ne manquerai pas de communiquer à mes confrères.

Par **P.M.**, le **29/09/2014** à **18:32**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)